

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-78(FIN)

Date de convocation : 06 octobre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 16 (15 votants et 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 20 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Evelyne FAURE (représentant Monsieur AUBERT), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Jean ARNAUD, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (ayant reçu pouvoir de Madame BAGARRY), Christian LOGIER, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY (ayant donné pouvoir à monsieur LAURENS), Clotilde BERKI, Stéphanie COLOMBERO (suppléante de Monsieur GAY), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame FONTAINE-DOMEIZEL), Messieurs Roland AUBERT, Robert GAY, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN, Jacques BRES (suppléant de Madame BERKI), Roger MASSE (suppléant de Madame REYNAUD), Serge CAREL (suppléant de Monsieur SAUVAN).

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification de l'AP/CP relative à la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours de Château-Arnoux

Le Président FIAERT expose :

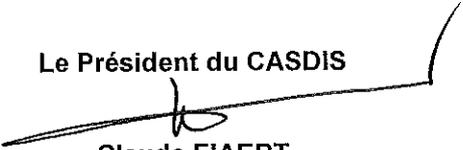
Lors du Budget Primitif 2009, le Conseil d'Administration avait mis en place une autorisation de programme avec crédits de paiement destinée à financer l'extension de la caserne de Château Arnoux.

Le montant de l'opération avait été arrêté à 1.134.740 €.

Les marchés de travaux relatifs à cette opération étant en phase de s'achever, il vous est proposé de réduire de 110.000 € le montant des crédits de paiement de la dernière année et donc le montant de l'autorisation d'engagement. Le tableau correspondant figure en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	montant des AP - Capacité d'engagement			montant des CP - capacité de paiement	
	Pour mémoire AP	modification proposée	total AP cumulée proposée au vote	CP antérieurs consommés (2014 et avant)	CP 2015
00000014 - Extension caseme Château Armoux	1 134 740,00	- 110 000,00	1 024 740,00	259 323,63	765 416,37
				1 024 740,00	

vérification

00000014 - Extension caseme
 Château Armoux
 2009

